



**DELIBERATION N° 21/075 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'INDIVIDUALISATION DE CRÉDITS EN DÉROGATION AU
RÈGLEMENT D'AIDES AUX COMMUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EN FAVEUR DES COMMUNES ET EPCI DU CISMONTE**

**CHÌ APPROVA L'INDIVIDUALIZAZIONE DI CREDITI IN DERUGAZIONE À U
REGULAMENTU DI L'AIUTI À E CUMUNE - ATTRIBUZIONE DI SUVVENZIONE À
FAVORE DI E CUMUNE È EPCI DI CISMONTE**

REUNION DU 28 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit avril, la commission permanente, convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

ETAIT ABSENTE : Mme

Isabelle FELICIAGGI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

CONSIDERANT les délibérations de l'ancien Conseil Départemental de Haute-Corse approuvant les opérations de soutien aux Communes et Intercommunalités,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité des votants :

Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

N'ont pas pris part au vote (2) : Mme et M.

Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'individualisation des crédits relatifs au dispositif du Fonds de Solidarité Territoriale en dérogation au règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires pour 2021.

ARTICLE 2 :

DECIDE de répartir, ainsi qu'il suit, les crédits inscrits au programme :

ORIGINE : BP 2021	PROGRAMME : 3147
MONTANT DISPONIBLE	2 034 440 €
MONTANT AFFECTE..... Fonds de Solidarité Territoriale - (Liste jointe en annexe)	1 521 003 €
DISPONIBLE A NOUVEAU	513 437 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 avril 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**INDIVIDUALIZZAZIONE DI CREDITI IN DERUGAZIONE À
U REGULAMENTU DI L'AIUTI À E CUMUNE -
ATTRIBUZIONE DI SUVVENZIONE À FAVORE DI E
CUMUNE È EPCI DI CISMONTE**

**INDIVIDUALISATION DE CRÉDITS EN DÉROGATION AU
RÈGLEMENT D'AIDES AUX COMMUNES - ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COMMUNES ET EPCI
DU CISMONTE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a été destinataire de plusieurs courriers émanant de Communes et EPCI de Haute-Corse dans lesquels étaient sollicités des versements ou prises d'arrêtés relatifs à des dossiers votés par l'Ex. Conseil Départemental 2B, soit dans le cadre de contrats, soit hors contrats.

Conformément au Règlement Transitoire d'Aides aux Communes et Intercommunalités voté en 2018, certaines de ces opérations ont pu bénéficier d'un financement dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale en complément des subventions octroyées par l'Ex. CTC dans le cadre de la Dotation Quinquennale.

En effet ce dispositif destiné aux communes de moins de 3 000 habitants et aux EPCI de moins de 12 000 habitants a contribué au cours de l'année 2018 à compléter les plans de financement (pour des dossiers déposés avant le 31 décembre 2017) pour des opérations ayant obtenu un le soutien de l'ex. Collectivité Territoriale de Corse et n'ayant fait l'objet d'aucun engagement financier des deux départements.

Ceci a permis aux communes et EPCI de ne pas se retrouver pénalisées dans la réalisation de leurs projets.

Au cours de l'année 2018, 4 668 415 € ont été individualisés dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale - Volet complément, dont 1 704 525 € pour le Pumonté et 2 963 890 € pour le Cismonté.

Ce dispositif étant clos depuis 2019, date à laquelle le nouveau Règlement d'Aides aux Communes et Intercommunalités et territoires a été adopté, nous recevons des demandes de communes qui sont dans l'impossibilité, soit de réaliser leurs travaux, soit de régler les factures s'y rapportant, faute de subventions sur ces dossiers. De plus, concernant certaines communes dépassant le seuil des 3 000 habitants et certains EPCI celui de 12 000 habitants, leurs opérations n'ont pu être financées en complément dans le cadre du Fonds de solidarité territoriale, tel que prévu dans le Règlement transitoire d'Aides aux communes.

Il convient de préciser que les communes ayant transmis des pièces justificatives de paiement des opérations votées, et dont des crédits étaient disponibles sur les autorisations de programmes votées la même année, ont pu bénéficier d'arrêtés de paiement et voir leurs subventions faire l'objet de versements. A ce titre, 727 538,43 € sont en cours d'affectation pour paiement.

Les projets concernés aujourd'hui sont des opérations ayant bien fait l'objet d'un passage en commission permanente devant l'Assemblée Départementale de la

Haute-Corse, avec parfois des signatures de contrats et d'avenants, votés sans autorisation de programme, ce qui rend la prise d'arrêtés ainsi que les versements, impossibles.

De plus, les conditions de mobilisation de ces aides définies dans les contrats sont très contraignantes pour les communes et EPCI, qui se sont trouvés dans l'impossibilité de fournir des pièces justificatives avant la date de caducité.

A titre d'exemple, une subvention octroyée en octobre ou novembre 2017 était frappée de caducité le 31 décembre de cette même année.

L'article 10 de chaque contrat stipulait en effet que « la date limite d'engagement juridique et comptable des travaux concernés, c'est-à-dire la prise d'arrêté attributif, est fixée au 31 décembre de l'année d'ouverture de l'exercice considéré », et poursuivait en indiquant « en outre la caducité sera réputée effective, si le mandatement des crédits n'intervient pas avant le 31 décembre 2017 ».

Vous trouverez en annexe le tableau des dossiers à affecter sur le programme 3147 en dérogation au Règlement d'Aides aux Communes, Intercommunalités et Territoires en vigueur, dont le montant s'élève à 1 521 003 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COMMUNE	OPERATION	DELIB ex. CD 2B	MT projet	CdC (ex. CD 2B)	CdC (ex. CTC)
A casalta	Remise en état du chemin de Sorbi (intempéries 2017)	16/11/2017	28 440,00	15 000,00	
I Catari	2 ^{ème} tranche - Aménagement de l'ancien stade pour accession au logement en résidence principale - 2 ^{ème} tranche	11/10/2016	288 811,00	57 762,00	112 772,00
Cumunita di Cumuni di Calvi è Balagna	Installation de poteaux incendies (35 unités)	16/02/2012 et 12/02/2013	28 000,00	8 400,00	
Cumunita di Cumuni di Calvi è Balagna	Installation de caméras de vidéo-surveillance points de collecte des déchets	20/04/2017	70 000,00	21 000,00	35 000,00
Cumunita di Cumuni di A Costa Verde	Réfection de la pelouse du stade Jean Olivesi	16/11/2017	386 407,00	115 000,00	155 484,00 (sports)
Cumunita di Cumuni di A Costa Verde	Création d'un club-house sur le site de pelote basque	16/11/2017	190 300,00	50 000,00	8 3210 (sports)
Cumunita di Cumuni di A Costa Verde	Création de points propres	16/11/2017	80 000,00	40 000,00	

Cumunita di Cumuni di Fiumorbu è	Acquisitions foncières	11/10/2016	36 000,00	28 000,00	
Cumunita di Cumuni di l'Isula è Balagna	Construction des locaux des services techniques	24/05/2016 16/11/2017	718 833,00	286 800,00	287 533,00
Cervioni	Restauration de la Cathédrale Saint Erasme (Assainissement et Restauration du clos et couvert)	10/07/2013 20/04/2017	1 483 348,00	98 625,00	964 176,00 Patrimoine
Cervioni	Rénovation des trottoirs de la traverse	10/07/2013 20/04/2017	89 794,00	71 835,00	
A Ghisunaccia	Réfection des trottoirs RD 44	11/10/2016	100 000,00	15 000,00	
Lama	Réfection appartements communaux	12/02/2013 24/11/2015	68 537,00	31 866,00	20 559,00
L'Isula	Réaménagement de voirie et création d'une voie nouvelle quartier Feccajio (2 ^{ème} tranche)	10/10/2017	195 000,00	43 686,00	

L'Isula	Rénovation et extension du centre d'incendie et de secours (2 ^{ème} tranche)	10/10/2017	456 570,00	91 314,00	
U Mucale	Eclairage public	10/10/2017	12 351,00	3 705,00	6 175,00
Patrimoniu	Travaux de remise en état suite intempéries novembre 2016	10/10/2017	1 189 797,00	50 000,00	279 332,00
Piupeta	Réhabilitation de la chapelle San Quilicu	20/04/2017	118 372,00	26 837,00	
San Gavinu di Tenda	Réhabilitation et création de 2 appartements communaux	20/04/2017	533 992,00	25 000,00	29 423,00
Santu Niculau	Réalisation d'un boulevard urbain phase 2 / Aménagement route de la plage	10/07/2013 19/02/2015	553 443,00	215 000,00	110 688,00
Sant'Andria di u Cotone	Travaux divers de peinture et pose de compteurs d'eau appartements communaux	16/11/2017	24 505,00	17 500,00	
Sant'Antuninu	Réaménagement et création aire de jeux	20/04/2017	28 000,00	8 400,00	
Sant'Antuninu	Réaménagement parking existant	20/04/2017	175 000,00	52 500,00	

Sant'Antuninu	Création toilettes publiques	20/04/2017	75 000,00	22 500,00	
Sorbu è Ocagnanu	Travaux de revêtement route de Suale	20/04/2017	70 979,00	21 293,00	21 293,00
A Vallica	Réalisation de 2 appartements communaux	10/10/2017	232 000,00	20 000,00	36 254,00
Ventisari	Construction d'un logement à proximité du presbytère	19/02/2015 10/10/2017	182 440,00	67 600,00	72 000,00
E Ville di Petrabugnu	Amenagement paysager arboretum Toga et jardin Cardoni	19/02/2015	46 800,00	16 380,00	
TOTAL				1 521 003	

